

France Fluviale

TARIFS 2012

PÉRIODES

- A - Jusqu'au 20 avril
- B - 21 avril - 4 mai
- C - 5 mai - 1 juin
- D - 2 juin - 6 juillet
- E - 7 juillet - 17 août
- D - 18 août - 14 septembre
- C - 15 septembre - 21 septembre
- B - 22 septembre - 28 septembre
- A - À partir du 29 septembre



Capacité bateau	BATEAUX		Disponible	PÉRIODES					Cautions par bateau
				A	B	C	D	E	
5 max 2 confort	Burgundy 900	②	Bourgogne	683	798	935	1061	1244	Bateau 800 Ménage 80
8 max 4 confort	Burgundy 1200		Midi Bourgogne	1293	1463	1679	1797	2039	Bateau 800 Ménage 80
11 max 8 confort	Burgundy 1500		Bourgogne	1689	1957	2281	2436	2678	Bateau 1000 Ménage 100
6 max 4 confort	Viking 1000	②	Midi Bourgogne	1034	1255	1470	1654	1890	Bateau 800 Ménage 80
5 max 4 confort	Euroclassic 129	② ❄	Midi Bourgogne	1575	1832	2116	2336	2541	Bateau 1000 Ménage 100
8 max 6 confort	Euroclassic 139	❄	Midi Bourgogne	1998	2364	2611	2874	3064	Bateau 1000 Ménage 100
4 max 4 confort	Euroclassic 139 Grand Cru	❄	Midi Bourgogne	1600	1900	2250	2395	2520	Bateau 1000 Ménage 100
10 max 8 confort	Euroclassic 149	❄	Midi Bourgogne	2510	2825	3085	3335	3600	Bateau 1000 Ménage 100



Since 1949

We take your pleasure seriously®

4 max 2 confort	Linssen 29.9 Sedan <i>Luxe pour un couple</i>		Bourgogne	1300	1550	1700	1800	2000	Bateau 1000 Ménage 100
6 max 4 confort	Linssen 29.9 AC	②	Midi Bourgogne	1470	1722	1943	2100	2310	Bateau 1000 Ménage 100
6 max 4 confort	Linssen 33.9 AC	②	Bourgogne	1540	1804	2035	2200	2420	Bateau 1000 Ménage 100
6 max 4 confort	Linssen 34.9 AC	② ❄	Midi Bourgogne	1813	2050	2348	2529	2845	Bateau 1000 Ménage 100

② Les bateaux marqués sont disponibles avec une remise de 10% pour un couple.

❄ Les bateaux marqués sont disponibles avec Climatisation.

Prix TTC en Euros par bateau par semaine pour une croisière en aller-retour

Les week-ends et mini-semaines sont à 65 % du prix à la semaine.

Les prix cités ci-dessus comprennent: la location du bateau, l'assurance du bateau, l'assistance technique, la literie, une bouteille de gaz par semaine et l'initiation à la navigation.

Ces prix ne comprennent pas: les cautions, le forfait navigation (prix par heure moteur), l'assurance annulation, les options.

NOS JOURS ET HEURES DE DÉPART: Pour les locations d'une semaine nos jours de départ sont les vendredis, samedis et lundis à 15h00, et les retours à 09h00.

AUTRES JOURS DE DÉPARTS: Les week-ends: du vendredi à 15h00 au lundi à 09h00.

ET DURÉES SUR DEMANDE: Les mini-semaines: du lundi à 15h00 au vendredi à 09h00.

FRANCE FLUVIALE

Burgundy Cruisers SARL

1 Quai du Port, 89270 VERMENTON, France

Tél.: 33 (0)3 86 81 54 55 Fax: 33 (0)3 86 81 67 87

E-mail: france-fluviale@orange.fr

Remises sur les locations de 2 semaines et plus.
Forfaits week-ends fériés et promotions!
Consultez-nous au 03 86 81 54 55
ou www.francefluviale.com
ou www.LinssenFrance.com

SUGGESTIONS DE CROISIÈRE – FAHRTROUTE VORSCHLÄGE

Départ de Vermenton

1 semaine – 1 Woche

nord : (Nivernais et l'Yonne) Auxerre – Migennes - Joigny et retour Vermenton
sud : (Nivernais) Mailly-la-Ville – Chatel-Censoir - Clamecy et retour Vermenton
entre Vermenton et St-Florentin via Auxerre et Joigny (24 heures)

aller simple

week-end

Vincelles – Bailly – Auxerre et retour Vermenton
Mailly-la-ville – Saussois et retour Vermenton

Départ de Saint-Florentin

1 semaine – 1 Woche

nord: (Yonne) Joigny – Sens – Pont-sur-Yonne et retour St-Florentin
sud : (Bourgogne) Tonnerre – Ancy-le-Franc - Rougemont et retour St-Florentin
entre St-Florentin et Vermenton via Joigny et Auxerre (24 heures)
Tanlay et retour St-Florentin

aller simple

week-end

Départ de Capestang

1 semaine – 1 Woche

ouest : (canal du Midi) Homps – Carcassonne et retour Capestang
est : (canal du Midi) Béziers – Agde et retour Capestang
entre Capestang et Port Lauragais (départs seulement samedi & lundi)
Béziers et retour Capestang

aller simple

week-end

Consultez-nous pour les possibilités de croisières de deux semaines et plus.
Für mehrwöchige Aufenthalte, kontaktieren Sie uns bitte.

LES OPTIONS / EXTRAS (voir Conditions Générales de Location)

Aller Simple/Einwegfahrt (réglables à la réservation)

Bourgogne: 105,00€. Le sens des croisières en aller-simple est confirmé 2 semaines avant le départ.

Midi: 150,00 €. Les croisières en aller-simple sont confirmées 2 semaines avant le départ. (Condition No. 3)

Transfert de voiture ou de chauffeur/Überführung des Wagens oder des Fahrer

Si vous avez choisi une croisière en aller-simple, nous pouvons transférer **votre véhicule** à la base de retour.

95,00 € pour un transfert entre Vermenton et St-Florentin et 160€ entre Capestang et Port Lauragais.

Si vous avez choisi une croisière en aller-simple, nous pouvons réserver **un taxi** pour votre retour.

120,00 € pour un transfert entre Vermenton et St-Florentin et 190€ entre Capestang et Port Lauragais.

Carte fluviale/Kanalführer

23,00 € à régler à la réservation pour la recevoir avant le départ pour pouvoir préparer vos vacances.

Vélos/Fahrrad

35,00 € par vélo par semaine.

Parking/Parkplatz

50,00 € par semaine – dans un enclos couvert et fermé (Disponibilité limitée: Réservation obligatoire).

25,00 € par semaine – dans un enclos fermé.

Barbecue/Grill

20,00 € par semaine – fournis avec son charbon et allume-feu.

Animaux/Haustier

20,00 € par animal par semaine. (Non admis sur les bateaux de la gamme Linssen)

Parasol/Sonnenschirm

10,00 € par semaine.

Plan annulation/Reisekostenversicherung

Pour ceux d'entre vous qui voulez souscrire à un plan annulation, prière de nous contacter pour les coordonnées d'un assureur.

LES SUPPLÉMENTS / ZUSATZLEISTUNGEN

Forfait navigation/Treibstoff (Abrechnung nach Betriebsstunden)

Pour le carburant – calculé par heure de navigation, suivant puissance moteur et selon tarif en vigueur.

Cautions/Kaution

Les deux cautions, caution ménage et caution bateau, vous seront demandées le jour de votre départ. Vous avez désormais le choix de payer un **rachat de caution** à la place du dépôt de caution bateau. Le rachat de caution est non-remboursable et il est calculé à un taux entre 10% et 20% de la caution bateau selon la durée de la location (voir conditions générales de Location).

Avant que vous remplissiez cette fiche, prière de nous contacter pour vérifier que le bateau de votre choix est disponible pour vos dates préférées. Après avoir posé votre option, rendez-nous la fiche dûment remplie et signée accompagnée de l'acompte ou du total de la location si départ dans moins de huit semaines à :

Burgundy Cruisers SARL, 1 Quai du Port, 89270, Vermenton, France

Téléphone: 33 (0)3 86 81 54 55 / Fax: 33 (0)3 86 81 67 87 / E-mail: france-fluviale@orange.fr

L'Équipage

Indiquez s.v.p. les NOMS et ADRESSES de tout l'équipage et les numéros pour contacter le capitaine.

.....
.....
.....
.....
.....

N° Tél. Domicile: Bureau:
N° Fax. E-mail:

Votre croisière

Nom du Bateau Dates choisies: du au

Base de départ souhaitée Vermenton Capestang
 St-Florentin Port Lauragais (aller-simple uniquement)

Croisière en aller-simple (le sens de la croisière et point de départ pour les croisières en aller-simple sont confirmés 14 jours avant le départ).

Croisière en aller-retour

Nombre de personnes: Total Adultes Enfants (2 – 12 ans) Bébés

Nombre de couchages: lits simples lits doubles (selon modèle).

Options (à payer le jour du départ)

Vélos nbre Transfert voiture Parking couvert Carte Fluviale
Animaux Transfert chauffeur Parking enclos Parasol Barbecue

RÈGLEMENT

Prix de location TTC. Je règle par carte bancaire – acompte

Aller-simple (si choisi): 105,00 € VISA solde
: 150,00 € MASTERCARD Total

Acompte 30 % N°
(Solde réglable 56 jours avant départ)

Carte Fluviale franco Date d'expiration:

TOTAL Code d'autorisation:
Signature

'Je déclare avoir pris connaissance des conditions de location et d'annulation (voir paragraphe 5, pensez au plan d'annulation) je les accepte et j'ai plus de 18 ans.

Veuillez trouver ci-joint mon règlement (chèques payables à l'ordre de Burgundy Cruisers ou détails de Visa ou Mastercard ci-dessus). Je confirme que j'effectuerai le règlement du solde 56 jours avant le départ.

S'il vous plaît, comment avez-vous connu notre société?

Date: Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. RÉSERVATION La brochure intitulée France Fluviale et le nom France Fluviale appartiennent à Burgundy Cruisers SARL demeurant à 1, Quai du Port, 89270, Vermenton, France. Les photos et les dessins de la brochure France Fluviale sont non contractuels. La réservation n'est enregistrée que lorsque Burgundy Cruisers SARL, (la Société) a reçu la demande de réservation dûment complétée et signée (valant contrat de location) accompagnée d'un acompte de 30% du montant total de la location. LE SOLDE DOIT ÊTRE VERSE 56 JOURS AVANT LE DÉPART. Pour tout règlement bancaire en provenance de l'étranger, les frais occasionnés seront à la charge du locataire.

2. DISPONIBILITÉ Il est entendu que le bateau est mis à la disposition du vacancier à la date prévue. Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté la Société se trouve dans l'impossibilité de mettre le bateau à la disposition du locataire, à la date prévue, ou de trouver une solution de remplacement acceptable pour le vacancier, la totalité des sommes payées serait remboursée; tout dédommagement est limité au frais de location; toute réclamation ultérieure serait alors sans objet.

3. DROITS DE BURGUNDY CRUISERS SARL La Société se réserve le droit de refuser de remettre le bateau à toute personne qu'elle juge inapte à en prendre la charge. Dans ce cas, tous les paiements concernant la location seraient remboursés et toute responsabilité réciproque de la Société et du vacancier cesserait. La Société se réserve le droit de reprendre possession de son bateau si elle juge la personne inapte. La Société se réserve le droit pour raisons opérationnelles de changer le lieu d'embarquement ou de débarquement, le sens des croisières en aller-simple, de changer une croisière en aller-simple en aller-retour ou vice versa. Des modifications ne pourront en aucun cas être la cause d'une annulation. La Société remboursera tout supplément payé pour une croisière en aller-simple converti en croisière aller-retour.

4. ASSURANCE Le prix du séjour comprend l'assurance du bateau garantissant le locataire en cas de sinistre des dommages causés au bateau et dégâts matériels et dommages corporels causés à des tiers (responsabilité civile). Les locataires, leurs effets personnels ainsi que leur propre responsabilité civile en cas de leur négligence ne sont pas assurés. Il est conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents sur le bateau. La Société ne pourra être tenue pour responsable d'aucun accident, ni d'aucune blessure pendant la durée de la location du bateau. Le locataire reste responsable pour l'assurance de son véhicule pendant un déplacement éventuel du véhicule par la Société suite à une demande par le locataire pour un tel déplacement.

5. ANNULATION Si vous étiez contraint d'annuler votre réservation informez en immédiatement la Société par lettre recommandée; les frais retenus seraient les suivants:

- annulation plus de 70 jours avant le départ: frais de dossier: 75euros,
- annulation entre 56 et 70 jours avant le départ: 30% de la location,
- annulation moins de 56 jours avant le départ: 100% de la location.

C'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un plan annulation qui a pour objet de garantir le remboursement des frais de location du bateau, sous réserve des termes et conditions du plan.

6. NAVIGATION Le locataire doit se conformer à la réglementation de la navigation fluviale en vigueur ainsi qu'aux instructions dispensées par la Société et les autorités fluviales. Il est interdit de naviguer la nuit, remorquer d'autres bateaux et faire la course. Le locataire s'engage à n'embarquer que le nombre de personnes autorisé. La Société décline toute responsabilité en cas de Force Majeure et ne rembourse rien en cas d'interruption de croisière, dont la cause pourrait être une réparation, des inondations, une période de sécheresse, une grève du personnel éclusier ou toute autre cause indépendante de sa volonté. Elle se réserve le droit de rappeler le bateau si les conditions devenaient trop dangereuses. Le locataire doit naviguer en observant le code en vigueur, en respectant la limitation de vitesse, qui est de 8 km/h, et en tenant compte de la présence et du droit des pêcheurs à la ligne. La Société se réserve la possibilité de modifier le lieu de départ ou de retour des bateaux, en cas de tout événement rendant la navigation impossible ou difficile.

7. PANNE En cas de panne de bateau le locataire doit signaler la panne à la Société qui assure un service de dépannage et d'assistance et s'efforce d'intervenir rapidement pendant les heures normales de travail selon les disponibilités du personnel et du matériel. Si l'immobilisation due à la panne excède une durée de 36 heures la Société s'engage à fournir un bateau de remplacement de leur flotte ou dans le cas où ce n'est pas possible, de rembourser au locataire les sommes versées par celui-ci au prorata du temps de location non accompli. Si la panne résulte d'une négligence du locataire la Société pourra lui en demander réparation et le locataire n'a droit à aucun dédommagement pour la privation de jouissance de la location.

8. BIENS DES VACANCIERS La Société ne pourra être tenue responsable des dommages ou la perte d'effets personnels des vacanciers (y compris les véhicules même pendant un transfert de véhicule). Toute personne qui circule sur l'aire d'attente et d'embarquement (jetées, appontements etc.), qu'elles qu'en soient les raisons, sur l'invitation du loueur ou non, le fait à ses propres risques.

9. REMISE ET RETOUR DU BATEAU Le lieu de départ et de retour des bateaux, ainsi que les heures de départ et de retour sont indiquées sur le contrat de location. Le bateau est mis à la disposition du locataire après accomplissement des formalités nécessaires. Le bateau doit être rendu à la Société dans l'état où il lui a été confié. Le vacancier doit signaler tout vol, perte ou détérioration du matériel. Tout retard dans la restitution du bateau fera l'objet d'un supplément de 50,00 € par heure de retard. Lorsqu'un client rend un bateau dans un état impropre à la navigation, le retard subi par le client suivant lui sera remboursé, au prorata du temps perdu, mais au delà seulement d'une période de 7 heures de navigation perdue.

10. ACCIDENT Si votre bateau subit un accident ou des détériorations, seul ou avec d'autres bateaux, endommage d'autres bateaux ou détériore les voies d'eau, vous devez noter les noms et coordonnées des responsables et occupants des bateaux impliqués dans l'accident, consigner le déroulement de l'accident, les faits et détails les plus précis, ainsi que la description des dégâts, et le communiquer à la Société le plus rapidement possible. Vous ne devez entreprendre aucune réparation sans l'accord de la Société. Vous êtes responsable et redevable des amendes infligées par les autorités pour les pertes d'eau, les excès de vitesse ou les détériorations aux voies d'eau que vous pourriez provoquer.

11. CAUTION Deux cautions vous seront demandées le jour du départ avant l'embarquement. Elles vous seront restituées, après déduction du forfait de navigation à condition que le bateau et son équipement soient ramenés en bon état, entretenus normalement, non endommagés, à l'heure et au lieu convenus, et propre. Ces cautions représentent le montant de la franchise d'assurance en cas d'accident et servent aussi de couverture pour les frais occasionnés par la casse de matériel ou par le mauvais entretien du bateau durant la croisière et les frais de nettoyage du bateau. La société met à la disposition du vacancier la possibilité d'un rachat de caution calculé à un taux de 10%, pour une semaine, et 15% à 20% pour deux semaines et plus, du montant de la caution bateau.

12. PARKING Vous avez la possibilité de laisser votre véhicule dans un enclos couvert au prix de 50,00 € la semaine, dans un enclos fermé au prix de 25,00 € la semaine, ou gratuits non fermés et non gardés. Tous les véhicules sont laissés à vos risques et périls.

13. ANIMAUX Les animaux sont les bienvenus à bord sous la responsabilité des locataires mais ceux-ci devront se munir de tous accessoires nécessaires à la vie de leur animal sur le bateau. Nous vous demandons un forfait animaux de 20,00 € par animal par semaine.

En raison de la haute qualité des bateaux Linssen nous regrettons de ne pouvoir accepter vos animaux à bord

(Ces conditions annulent et remplacent les précédentes)

Burgundy Cruisers SARL, RC Auxerre B 315 361 303 79 B 25, Siret 315 361 303 00029.